

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N^o 957-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o377, AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION APPLICABLE POUR LES POULAILLERS.

Avis est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 10 juillet 2017, le Règlement n^o 957-17 modifiant le règlement de zonage n^o377, afin de modifier une disposition applicable pour les poulaillers.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 juillet 2017 en vertu du certificat de conformité # 2017-73 émis par la directrice générale / secrétaire-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 19 juillet 2017



France Landry
Directrice générale /secrétaire-trésorière